C2DI 93 TISSE DES LIENS ENTRE LES CHÔMEURS LONGUE DURÉE ET LES ENTREPRISES DE LA SEINE-SAINT-DENIS

1er janvier 2007

C2DI 93 tisse des liens entre des chômeurs longue durée et les entreprises de la Seine-Saint-Denis

À la fin des années 1990, la France connaît une période de reprise économique et de diminution du taux de chômage. Malgré cela, pour les personnes accueillies dans les associations de réinsertion sociale, rien ne change réellement : il leur est toujours aussi difficile de trouver un emploi stable et, par conséquent, d'accéder à un logement et à leurs droits. En outre, les travailleurs sociaux sont déjà très mobilisés sur l'accueil, la gestion des solutions d'hébergement et la santé, ils n'ont que peu de temps à consacrer à la problématique de l'insertion économique. En parallèle, dans les entreprises de la Seine-Saint-Denis, les rotations et les discriminations sont importantes pour les catégories professionnelles peu qualifiées.

Ces trois constats sont à l'origine de C2DI 93 (contraction de « contrat à durée déterminée et indéterminée »), association créée en 2001 à l'initiative du réseau FNARS 93[1] et du réseau Interlogement 93[2]. Quinze associations de ces deux collectifs adhèrent à la nouvelle entité juridique, avec deux projets : créer des outils de recherche d'emploi alternatifs et mener une veille sur les publics en difficulté et leur insertion professionnelle.

[1] La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale regroupe dix-neuf associations. www.fnarsidf.asso.fr

[2] Interlogement 93 a pour objectif prioritaire de reloger dans des logements de droit commun ou des habitats adaptés les personnes en difficulté hébergées par les adhérents et/ou proposées par les travailleurs ou services sociaux du département. Le réseau Interlogement regroupe une cinquantaine d'associations en Seine-Saint-Denis. www.interlogement93.net

Combattre l'idée d'inemployabilité

C2DI 93 se pose comme intermédiaire entre un public très « éloigné de l'emploi » et des entreprises qui souhaitent recruter durablement des salariés. En partant du postulat que les personnes sont « d'emblée employables », l'association a mis en place une méthodologie de travail bien particulière. « *Il faut combattre l'inemployabilité de certains publics. Il y a des compétences chez chacun, Il faut les faire valoir, les valoriser. Les gens ne portent pas seuls la responsabilité du non-emploi. Le problème vient aussi des pratiques des entreprises et les actions doivent être dirigées pour les faire changer de point de vue, pour lutter contre la déqualification et instaurer une logique de fidélisation du personnel. Il nous faut travailler sur les critères d'embauche, travailler sans CV, sans lettre de motivation ni entretien ou test* », explique Philippe Avez, directeur de C2DI 93.

Les personnes orientées vers C2DI 93 viennent des associations adhérentes qui gèrent des centres d'hébergement (CHRS), des résidences sociales, des centres maternels, qui font de la prévention spécialisée. Ces structures sont confrontées au quotidien aux phénomènes de prostitution, de violences, d'addiction ou de problèmes judiciaires.
Les personnes reçues cumulent des difficultés comme l'absence de diplôme, de logement ou de permis de conduire, des problèmes de santé, le fait d'être au RMI depuis plus de deux ans, ou encore leur âge, un nom à consonance étrangère, l'illettrisme, des contraintes familiales, un handicap, des problèmes judiciaires.

Profession Banlieue 15, rue Catulienne 93200 Saint-Denis
Tél. 01 48 09 26 36 - Fax 01 48 20 73 88 - site : www.professionbanlieue.org

C2DI 93 se pose comme intermédiaire entre un public très « éloigné de l'emploi » et des entreprises qui souhaitent recruter durablement des salariés. En partant du postulat que les personnes sont « d'emblée employables », l'association a mis en place une méthodologie de travail bien particulière.

- Emplacement : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >
- Adresse de cet article : https://www.professionbanlieue.org/C2DI-93-tisse-des-liens-entre-les-chomeurs-longue-duree-et-les-entreprises-de